

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

### COMPTE-RENDU

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de JUVISY-SUR-ORGE, légalement convoqués le 24 septembre 2021, se sont réunis, exceptionnellement au Gymnase Ladoumègue sis 21 rue Jules Ferry à Juvisy-sur-Orge, pour leur séance le 30 septembre 2021 sous la présidence de Madame Bensarsa Reda, Maire (séance ouverte à 19H40).

**Présents** : Mme ABBACI (à partir de la délibération n°1), Mme AVELLANO, M. BENETEAU, Mme BENSARSA REDA, Mme COSTA, M. COSTES, M. DOUTEAU, Mme DIAWARA, M. DI TOMMASO, Mme ERFAN, Mme FALGUIERES, Mme GAUTHIER, M. GOMEZ, Mme GUIBLIN, M. JADOT, Mme KECHELAL (à partir de la délibération n°6), M. LORIC, M. MONTEIRO, M. NASSE, M. PERRIMOND (jusqu'à la délibération n°13), M. PLAS, Mme RIVET, Mme RIVIER, Mme ROGUE (jusqu'à la délibération n°13), Mme ROQUES, M. SAINT-PIERRE, M. SOLIGO, M. SOUKOUNA, M. VILLEMEUR.

**Absents représentés** : Mme ABBACI (jusqu'à l'approbation du procès-verbal) représentée par M. BENETEAU, Mme BEGHE représentée par Monsieur NASSE, Mme HURIEZ représentée par Mme BENSARSA REDA, Mme ROBIN représentée par Mme COSTA, M. PERRIMOND (à partir de la délibération n°14) représenté par Mme RIVET, Mme SERMAGE représentée par Mme ROQUES.

**Absents non représentés** : Mme KECHELAL (jusqu'à la délibération n°5), Mme ROGUE (à partir de la délibération n°14).

- Secrétaire de séance : - Bakary SOUKOUNA -

#### Points divers

**Madame Le Maire**, après avoir procédé à l'appel des présents,

- a) Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2021 est approuvé à l'UNANIMITE
- b) Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Madame le Maire (1<sup>er</sup> juin au 6 septembre 2021)

Date	Objet	Montant	Date d'enregistrement Sous-préfecture de Palaiseau	Service	Signataire
08/06/2021	Marché 21 10 007 - Marché de propreté urbaine des domaines privés gérés par la commune de Juvisy-sur-Orge	Bons de commande montant maximum de 20 000 HT €	22/06/2021	Marches publics	Le Maire
08/06/2021	Marché 21 10 008 - Marché d'impression de documents d'information et de communication pour la ville de Juvisy-sur-Orge	Accord-cadre avec minimum et maximum	22/06/2021	Marches publics	Le Maire
08/06/2021	Conventions pour la prise en charge de 6 maquilleuses dans le cadre de la manifestation « Les quartiers en fête » du samedi 12 et dimanche 13 juin 2021	600 € TTC	23/06/2021	Vie locale	Le Maire

15/06/2021	Convention pour la commune de Juvisy-sur-Orge et l'auto-entreprise « Les Petits Riens Musicaux» pour des ateliers d'éveil musicaux au sein des micro-crèches Peter Pan et Fée Clochette	250 € HT	23/06/2021	Petite enfance	Le Maire
15/06/2021	Contrat de prestation de service pour entre la commune de Juvisy-sur-Orge et Guillaume Eloy pour l'organisation d'un spectacle musical à destination du multi-accueil Korczak	304,04 € TTC	23/06/2021	Petite enfance	Le Maire
21/06/2021	Contrat de vente entre la commune de Juvisy-sur-Orge et SELAS Cabinet de psychomotricité pour l'organisation d'une journée pédagogique au multi-accueil Korczak	400 € TTC	23/06/2021	Petite enfance	Le Maire
21/06/2021	Marché n° 21 10 009 - Prestations de désherbage pour la commune de Juvisy-sur-Orge	Bons de commande montant maximum de 50 000 HT €	29/06/2021	Marchés publics	Le Maire
23/06/2021	Avenant n°1 au marché n° 17 10 010 - achat de fourniture pour le Centre technique municipal de la commune de Juvisy-sur-Orge - lot n°1 : achat de matériels et matériaux de peinture	/	13/07/2021	Marchés publics	Le Maire
23/06/2021	Avenant n°1 au marché n° 17 10 010 - achat de fourniture pour le Centre technique municipal de la commune de Juvisy-sur-Orge - lot n°6 : achat de matériels et matériaux de plomberie	/	13/07/2021	Marchés publics	Le Maire
30/06/2021	Avenant n°1 au marché 20 10 045 : Acquisition de produits de soin et d'hygiène spécifiques à la Petite Enfance	/	08/07/2021	Marchés publics	Le Maire
30/06/2021	Convention d'honoraires avec le cabinet GARRIGUES BEAULAC Associés AARPIS - Désignation de Maître Julie GARRIGUES pour accompagner la commune de Juvisy-sur-Orge pour toutes matières relevant du droit public	Taux horaire unique 150 € HT	06/07/2021	Juridique	Le Maire
01/07/2021	Avenant n°1 au contrat de collecte maintenance préventive et curative du parc des horodateurs	/	06/07/2021	Juridique	Le Maire
05/07/2021	Renouvellement du contrat de service Espace Citoyen Premium, Espace Famille OPUS, Avec la Société ARPEGE	Hébergement : 14 470 € HT Maintenance: 512,98 € HT	05/08/2021	DGS	Le Maire
07/07/2021	Exercice du droit de préemption du fonds de commerce situé 20 rue de Draveil à Juvisy-sur-Orge	/	08/07/2021	Urbanisme	Le Maire
13/07/2021	Désignation de Madame Sandra Kayem pour assurer la défense des intérêts de la Commune devant le Tribunal de Grande Instance	600 € HT	16/07/2021	Juridique	Le Maire
19/07/2021	Convention de formation - CACES R482-A+B1	1764 € HT	27/07/2021	RH	Le Maire
19/07/2021	Convention de formation - CACES R486-B	1180 € HT	27/07/2021	RH	Le Maire

21/07/2021	Conventions de formation « Prévention et Secours Civiques de Niveau 1 » dans le cadre des journées pédagogiques de la Petite Enfance	703,42 € TTC	27/07/2021	RH	M. Perrimond
29/07/2021	Contrat d'assurance "multirisque habitation" pour la maison de l'amitié à Tillabéri (Niger) - Avenant de renouvellement n°03/2021	703,42 € HT	10/08/2021	Assurances	Le Maire
03/08/2021	Convention de prestation dans le cadre de négociations de contrat avec les représentants d'artistes se produisant dans le cadre du concert de la fête de la Ville en juin 2022	5 000 € TTC	05/08/2021	Vie locale	Le Maire
05/08/2021	Contrat et prestation de service PayByPhone	800 € HT	05/08/2021	Police Municipale	Le Maire
05/08/2021	Contrat de télésurveillance des bâtiments communaux	2152,32 € HT	16/08/2021	DPVDU	S. Bénèteau
12/08/2021	Avenant n°1 au marché 21 10 007 - Propreté urbaine des domaines privés gérés par la commune de Juvisy-sur-Orge	/	24/08/2021	Marchés publics	S. Bénèteau
12/08/2021	Rectification de la décision 2021-72 relative au marché 21 10 009 - « prestations de désherbage pour la commune de Juvisy-sur-Orge » suite à une erreur matérielle	/	24/08/2021	Marchés publics	S. Bénèteau
26/08/2021	Marché 21 10 017 - Location de motifs pour les illuminations de Noël pour la Ville de Juvisy-sur-Orge	Montant maximum de 15 000 HT €	06/09/2021	Marchés publics	Le Maire
27/08/2021	Convention pour la mise à disposition de salles et locaux municipaux	/	01/09/2021	Vie locale	Le Maire
27/08/2021	Convention pour la mise à disposition des équipements sportifs de la ville de Juvisy-sur-Orge	/	01/09/2021	Vie locale	Le Maire
02/09/2021	Convention simplifiée de formation n° 8796 avec le Centre de Développement du Soudage	1242 € TTC	09/09/2021	DRH	Le Maire
02/09/2021	Conventions de formation professionnelle - CACES	4 431,2 € TTC	09/09/2021	DRH	Le Maire
02/09/2021	Demande de subvention dans le cadre de la dématérialisation des actes d'urbanisme	/	09/09/2021	Finances	Le Maire
06/09/2021	Convention d'occupation précaire du Pavillon Jaurès n°3 sis 5 rue Petit à Juvisy-sur-Orge	485 €/mois	09/09/2021	Juridique	Le Maire
06/09/2021	Convention d'occupation précaire d'un logement communal sis 6 rue Piver à Juvisy-sur-Orge	235 €/mois	09/09/2021	Juridique	Le Maire

## **Points inscrits à l'ordre du jour**

### **1) Maintien et détermination du rang d'un poste d'Adjoint au Maire devenu vacant**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (26 POUR et 6 ABSTENTIONS : A. VILLEMEUR, JM. COSTES, C. ROGUE, B. AVELLANO, L. GAUTHIER, A. PLAS)

DECIDE de maintenir le poste d'Adjoint au Maire devenu vacant,

MODIFIE le tableau du conseil municipal en conséquence, les adjoints en place prenant rang dans l'ordre du tableau, en remontant d'un rang.

### **2) Election aux fonctions de 9ème Adjoint au Maire**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (25 bulletins désignant Cédric Di Tommaso - 7 bulletins blancs)

PREND ACTE des résultats du dépouillement, à savoir :

Nombre de votants : 32  
Nombre de bulletins déclarés nuls : 0  
Nombre de bulletins blancs : 7  
Nombre de suffrages exprimés : 32

DESIGNE Monsieur Cédric DI TOMMASO aux fonctions d'adjoint au Maire au 9ème rang dans l'ordre du tableau.

### **3) Installation de deux nouveaux conseillers municipaux**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de l'installation de Madame Stéphanie RIVIER en qualité de conseillère municipale.

PREND ACTE de l'installation de Monsieur Yoann JADOT en qualité de conseiller municipal.

### **4) Modification de la délibération n°60 portant sur la création des commissions permanentes et la désignation de leurs membres**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (26 POUR - 6 ABSTENTIONS : A. VILLEMEUR, JM. COSTES, C. ROGUE, B. AVELLANO, L. GAUTHIER, A. PLAS)

MODIFIE la délibération n°60 du Conseil Municipal du 11 juillet 2020 portant sur la création des commissions permanentes et la désignation de leurs membres.

PROCEDE à l'élection de deux nouveaux membres pour les commissions n°1 « Ressources » et n°2 « Travaux, Urbanisme, Environnement et Qualité de vie ».

Après avoir fait appel et recueilli les candidatures,

Pour la Commission n°1

Est candidat : Yoann JADOT

Pour la Commission n°2

Est candidat : Stéphanie RIVIER

SONT ELUS ainsi qu'il suit les deux nouveaux membres suivants :

Commission n°1 :	Majorité : Yoann JADOT
Commission n°2 :	Majorité : Stéphanie RIVIER

**5) Modifications de la délibération n°69 portant sur les désignations des représentants du Conseil Municipal dans les syndicats, associations et organismes divers**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (26 POUR et 6 ABSTENTIONS : A. VILLEMEUR, JM. COSTES, C. ROGUE, B. AVELLANO, L. GAUTHIER, A. PLAS)

MODIFIE la délibération n°69 du 11 juillet 2020 portant désignation des représentants du Conseil Municipal dans les syndicats, associations et organismes divers.

PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal dans les syndicats, associations et organismes divers comme suit :

ORGANISMES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Syndicat Mixte Ouvert d'Etudes Paris Métropole	Lamia BENSARSA REDA	Sébastien BENETEAU
Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole	Virginie FALGUIERES	Valérie ROQUES
Association Savinienne de Soins à Domicile (ASSAD)	Jean-Claude NASSE	/
Association T7 et Ligne 14	Lamia BENSARSA REDA	Virginie FALGUIERES
Association de Défense des Riverains de l'aéroport Paris-Orly (DRAPO)	Lamia BENSARSA REDA	Christian LORIC

**6) Garantie d'emprunts accordée à hauteur de 100 % par la Ville de Juvisy-sur-Orge à la société LES RESIDENCES YVELINES ESSONNE, sise 145 rue Yves Le Coz RP 1124 78011 VERSAILLES Cedex concernant deux lignes de Prêt, pour un montant total de 4 346 100 €, contractées auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de la réhabilitation de 100 logements sis 28, rue Jules Ferry à Juvisy-sur-Orge**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (30 POUR - 1 CONTRE : S. KEHELAL - 2 ABSTENTIONS : L. GAUTHIER, A. PLAS)

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 4 346 100 €, (quatre millions trois cent quarante-six mille cent euros) souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°125656 constitué de deux lignes du prêt. Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

APPORTE la garantie aux conditions suivantes : la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

7) Convention de réservation de logements locatifs dans le cadre de la garantie d'emprunts accordée à hauteur de 100 % par la Ville de Juvisy-sur-Orge à la société LES RESIDENCES YVELINES ESSONNE, sise 145 rue Yves Le Coz 78000 VERSAILLES concernant deux lignes de Prêt, d'un montant total de 4 346 100 €, contractées auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la réhabilitation de 100 logements sis 28, rue Jules Ferry à Juvisy-sur-Orge

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (31 POUR - 2 ABSTENTIONS : L. GAUTHIER, A. PLAS)

APPROUVE la convention afférente à la demande de réservation passée entre la société LES RESIDENCES YVELINES ESSONNE et la commune de Juvisy-sur-Orge.

APPROUVE le bénéfice d'un droit de réservation portant sur 20 logements (4 F2, 4 F3, 10 F4, 2 F5) en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée conformément à ladite convention.

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférent.

8) Taxe foncière sur les propriétés bâties : limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (27 POUR - 6 ABSTENTIONS : A. VILLEMEUR, JM. COSTES, C. ROGUE, B. AVELLANO, L. GAUTHIER, A. PLAS)

LIMITE le niveau d'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation à 40%.

9) Adhésion à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du centre interdépartemental de gestion de la grande couronne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (31 POUR - 2 ABSTENTIONS : L. GAUTHIER, A. PLAS)

APPROUVE l'adhésion à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à la présente adhésion.

PREND ACTE que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin que la commune puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1er janvier 2023.

10) Convention relative à la mise à disposition d'un assistant social du Centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France, au sein de la commune, pour une durée de trois ans (2021-2023)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention relative à la mise à disposition d'un assistant social du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France pour une durée de trois ans (2021-2023).

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la présente convention, ainsi que tout document y afférent.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la commune.

**11) Approbation d'une convention relative à l'exploitation du réseau informatique sur la commune de Juvisy-sur-Orge**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (29 POUR - 4 CONTRE : A. VILLEMEUR, JM. COSTES, C. ROGUE, B. AVELLANO)

APPROUVE la convention relative à l'exploitation du réseau informatique entre la commune de Juvisy-sur-Orge et l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférent.

**12) Programme d'Action de Prévention des Inondations de la Seine et de la Marne franciliennes 2022-2027 : approbation du programme présenté à la labellisation, confirmant la maîtrise des ouvrages des actions et autorisant à solliciter les subventions correspondantes**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

APPROUVE le Programme d'Action de Prévention des Inondations de la Seine et de la Marne franciliennes sur la période 2022-2027 porté par l'Etablissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs qui sera soumis à la labellisation de la commission mixte inondation.

APPROUVE la maîtrise d'ouvrage des actions proposées par la commune de Juvisy-sur-Orge dans le projet de dossier du PAPI, détaillée en annexe, et comprenant des cofinancements prévisionnels.

AUTORISE Madame le maire à apporter toute modification des actions permettant de répondre à d'éventuelles remarques de la commission mixte inondation, sous réserve que ces modifications ne modifient pas la nature de cette (ces) action(s) et n'engagent pas de dépenses supplémentaires pour la commune de Juvisy-sur-Orge.

AUTORISE Madame le maire à solliciter les subventions correspondant aux actions inscrites à ce programme.

**13) Convention d'intervention foncière entre l'établissement public foncier de la région Ile-de-France, la commune de Juvisy-sur-Orge et l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (26 POUR - 7 CONTRE : A. VILLEMEUR, JM. COSTES, C. ROGUE, B. AVELLANO, L. GAUTHIER, A. PLAS, S. KECHALAL)

APPROUVE la convention d'intervention foncière avec l'établissement public foncier de la région Ile-de-France et l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférent.

DIT que la présente convention se substituera à celle de 2015 dès son entrée en vigueur.

**14) Emprise foncière rue Sidney Bechet - Désaffectation et déclassement**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

CONSTATE la désaffectation de l'emprise foncière d'environ 36m<sup>2</sup> sise rue Sidney Bechet.

DECIDE du déclassement de cette emprise dans le domaine privé communal.

AUTORISE Madame Le Maire, ou son représentant, à engager toutes les démarches nécessaires à l'accomplissement de cette délibération.

DESIGNE le Cabinet Chagnon, géomètre à Juvisy-sur-Orge, pour établir tout relevé et document

dans le cadre de la procédure d'identité parcellaire.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Commune.

**15) Emprise foncière rue Sidney Bechet – Cession**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

CEDE l'emprise foncière d'une surface d'environ 36m<sup>2</sup> tel que repéré au plan joint à Madame Gelabale et Monsieur Guillou propriétaires résidants au 18 rue Sidney Bechet.

DECIDE la cession au prix de 2 700 euros.

AUTORISE Madame Le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à l'accomplissement de cette cession.

DESIGNE Maître Perrin, notaire à Athis-Mons, pour établir l'acte de vente.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune.

**16) Rapport annuel 2020 du délégué en charge de l'animation Enfance**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

DONNE ACTE au rapport annuel du délégué pour l'année 2020.

**17) Convention de mise à disposition à titre payant des établissements nautiques pour les établissements scolaires**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention entre la commune de Juvisy-sur-Orge et l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre portant mise à disposition à titre payant des établissements nautiques pour les établissements scolaires,

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférent,

DIT que le tarif de l'EPT applicable dans le cadre de cette convention est celui du créneau scolaire du 1er degré (à savoir 155.25 € au 1<sup>er</sup> septembre 2021),

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Commune.

**18) Renouvellement du projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance (ex-RAM) pour la période 2022 à 2025**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

APPROUVE le projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance pour la période 2022 à 2025.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

**19) Statuts du Groupement d'Intérêt Public intitulé « Fonds de Solidarité pour le Logement de l'Essonne » : modification de sa convention constitutive**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

APPROUVE le projet de modification de l'article 2 de la convention constitutive susvisée portant sur la prorogation du Groupement d'Intérêt Public dénommé « Fond de Solidarité Logement en Essonne » pour une durée de 6 ans à compter du 1er janvier 2022, soit jusqu'au 31 décembre 2027.



**DECIDE de renouveler l'adhésion à compter du 1er janvier 2022 au Groupement d'intérêt public chargé d'administrer le Fonds de solidarité pour le logement pour une durée de 6 ans soit jusqu'au 31 décembre 2027.**

**ACCEPTE l'ensemble des termes de la convention constitutive susvisée.**

**AUTORISE Madame le Maire à signer le projet de convention, ainsi que tout document y afférent.**

**20) Convention de formation BAFA entre l'UCPA et la commune de Juvisy-sur-Orge**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (28 POUR et 4 ABSTENTIONS : A. VILLEMEUR, JM. COSTES, B. AVELLANO, S. KECHELAL)**

**APPROUVE la convention de formation BAFA organisée par la commune de Juvisy-sur-Orge en partenariat avec l'UCPA.**

**AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.**

**PRECISE que le montant de ce stage s'élève à 240 € par jeune, dont 50 € pris en charge par la Ville par l'octroi d'une bourse allouée à chaque participant.**

**DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Commune.**

**21) Attribution d'une subvention exceptionnelle pour rembourser les frais avancés par l'Association Juvisy-Tillabéri dans le cadre du fonctionnement de la Maison de l'Amitié à Tillabéri**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, A L'UNANIMITE (31 POUR - A. PLAS ne prend pas part au vote)**

**APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 9 612,32 euros au profit de l'association Juvisy-Tillabéri.**

**DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de la commune.**

**22) Local commercial situé 24 Grande Rue - acquisition du droit au bail**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, A L'UNANIMITE,**

**DECIDE d'acquérir le droit au bail pour un montant de 41 000 euros.**

**AUTORISE Mme le Maire à signer tout document permettant la reprise du bail en cours dans les conditions sus visées.**

**AUTORISE Mme Le Maire à signer tout document permettant la mise en place de la sous-location du local sis à Juvisy-sur-Orge 24 Grande Rue.**

**CHARGE Maître Perrin, notaire à Athis-Mons 24 avenue du 18 Avril, de préparer l'acte.**

**DIT QUE la dépense pour cette opération est inscrite au budget.**



La séance est levée à 21h55



Le Maire

Lamia BENSARSA REDA